

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-U53-108  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION DES  
GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES CA-707 ET CA-710,  
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CV-226 ET AUTRES MODIFICATIONS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 mai 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
  - Règlement numéro 2026-U53-108 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification - Grilles des usages et des normes - Zones Ca-707 et Ca-710 - Agrandissement Zone Cv-226 - Autres modifications.

**Objet du règlement**

2. Ce projet de règlement vise à :
  - Modifier la grille des usages et des normes de la zone Ca-707, en ajoutant la catégorie d'usage Commerce de récréation intérieure (c9), à l'exception des salons de pari;
  - Modifier la grille des usages et des normes de la zone Ca-710, en remplaçant le texte de la lettre b) des exclusions par « excluant les salons de pari »;
  - Agrandir la zone Cv-226 à même une partie de la zone Cm-228;
  - Abroger les articles 11.6.2 - *Aménagement d'un accès* et 11.6.3 - *Aménagement d'une allée véhiculaire*.

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 19 mai 2026, ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 10 juin 2026 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

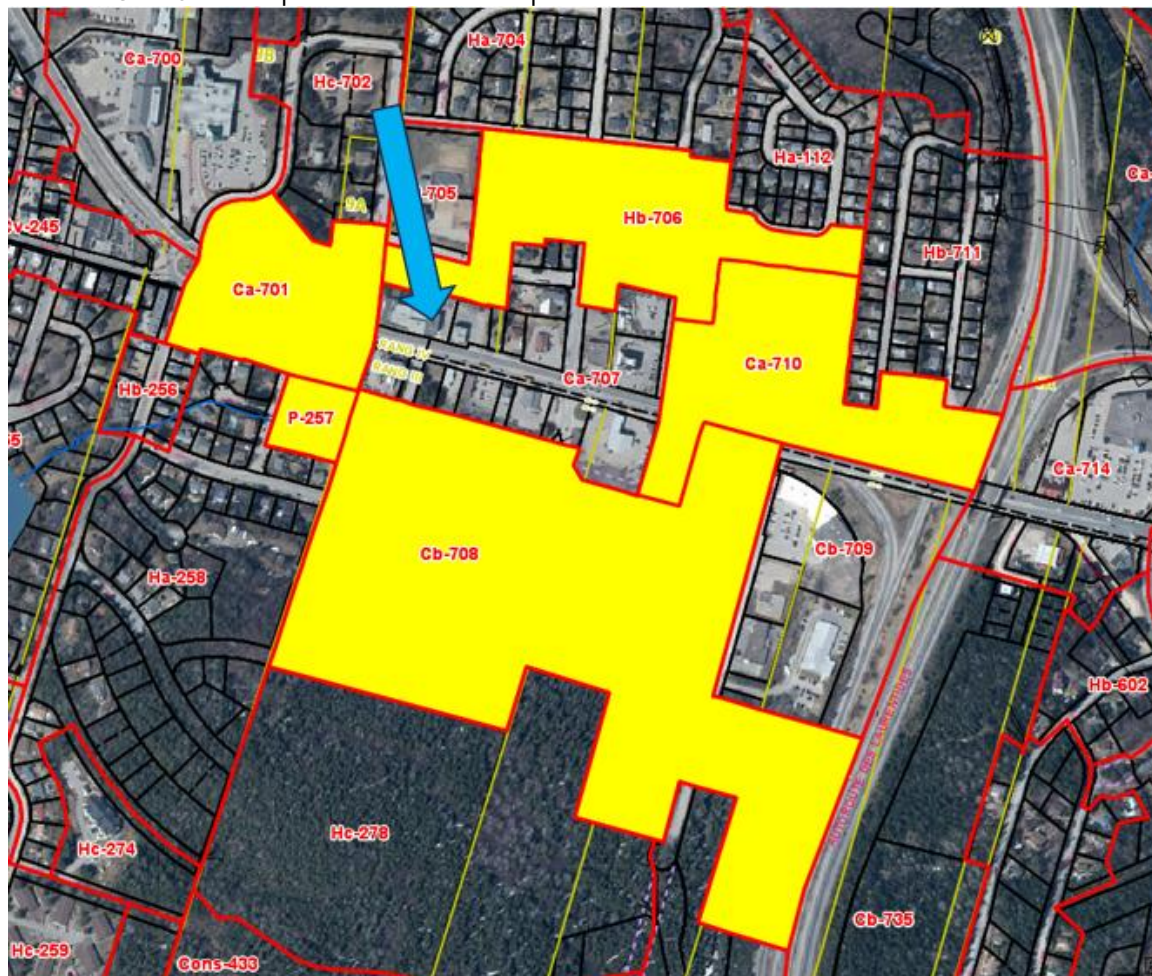
**Approbation référendaire**

6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Zones concernées**

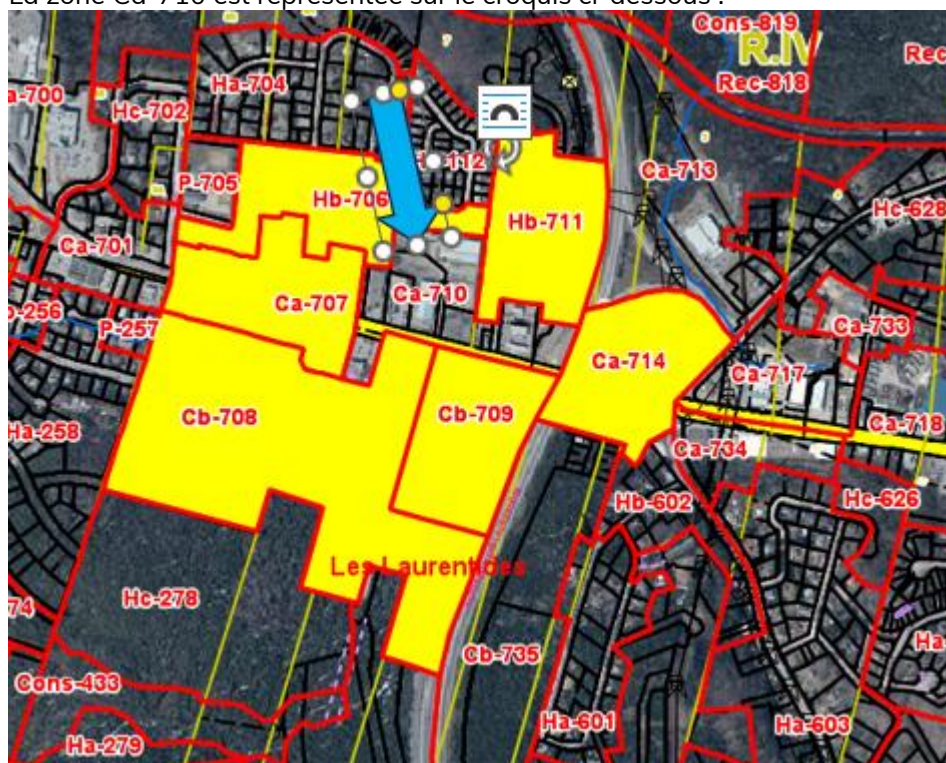
7. Les zones concernées par ce premier projet de règlement sont :
  - a) Zone Ca-707 et elle est délimitée par les voies de circulation :
    - Rue Sylvain, Autoroute 15, rue Laverdure et rue Desjardins

La zone Ca-707 est représentée sur le croquis ci-dessous :



- b) Zone Ca-710 et elle est délimitée par les voies de circulation :
- Rue Beaulne, Rue Sylvain, Autoroute 15, route 117

La zone Ca-710 est représentée sur le croquis ci-dessous :



- c) Zone Cv-226 et elle est délimitée par les voies de circulation :
- Rue Préfontaine Ouest, rue Saint-Antoine, Rue principale Est et rue Saint-Louis

La zone Cv-226 est représentée sur le croquis ci-dessous :



- d) Pour l'abrogation des articles 11.6.2 et 11.6.3, l'ensemble du territoire de la Ville est visé.

#### Documents à être consultés

- Le premier projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 19 mai 206 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
- Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation avant l'assemblée publique de consultation sur le site Internet de la Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/avis-publics> ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 mai 2026.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe